

Compte rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2009

Présents (20) : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Pruvost, Jozeau, Mme Berségol, M. Caron, Mme Paisant, MM. Éric Richard, Alain Richard, Mme Duwer, M. Etcheverry, Mme Piana-Borci, MM. Menveux, Lecaille, Mmes Lafortune, Le Gluher, MM. Delrue, Decombes, Mme Déchamps et M. Dessoude ;

Absents ayant donné procuration (3) : Mme Antoine, MM. Derkaloustian et Chebak ;

Absente excusée (1) : Mme Chiocchia ;

Absentes (3) : Mmes Dumortier, Bagur et Gibier.

Décisions municipales : *Contrat de maintenance et d'entretien avec la société Burotic service pour le parc de copieurs.*

Délibération 2009-73 : Engagement des dépenses d'investissement 2010 (rapporteur : Jacques Pruvost).

La commission des finances, qui s'est réunie le 17 novembre 2009, a émis un avis favorable à la majorité.

Le Conseil décide par 20 voix pour et 3 abstentions (groupe « *Luzarches, un autre regard* ») d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2010 avant le vote du budget primitif correspondant à cet exercice.

Délibération 2009-74 : Budget Principal – Décision modificative n°2 (rapporteur : Jacques Pruvost).

La commission des finances, qui s'est réunie le 17 novembre 2009, a émis un avis favorable à la majorité.

Le Conseil décide par 20 voix pour et 3 abstentions (groupe « *Luzarches, un autre regard* ») d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal au niveau du chapitre.

Section de d'investissement

	Dépenses	Recettes
Rappel BP 2009	1 412 220,50	1 412 220,50
Chapitre 13		
1323 / 212	0,25	
Chapitre 21		
2188 / 211	-0,25	
TOTAL BP 2009	1 412 220,50	1 412 220,50

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Rappel BP 2009	4 260 888,55	4 260 888,55
Chapitre 022		
022 / 01	- 9514,62	
Chapitre 65		
6574 / 70	-5 486,00	
Chapitre 012		
64111 / 020	15 000,62	
TOTAL BP 2009	4 260 888,55	4 260 888,55

Délibération 2009-75 : Budget annexe d'assainissement - Décision modificative n°2 (rapporteur : Jacques Pruvost).

La commission des finances, qui s'est réunie le 17 novembre 2009, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget d'assainissement, section d'investissement, au niveau du chapitre.

	Dépenses	Recettes
Rappel BP 2009	278 098,66	278 098,66
Chapitre 16		
1641	250,00	
Chapitre 21		
2188	-250,00	
TOTAL BP 2009	278 098,66	278 098,66

Délibération 2009-76 : Versement d'une avance de subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles et au Comité des fêtes (rapporteur : Jacques Pruvost).

La commission des finances, qui s'est réunie le 17 novembre 2009, a émis un avis favorable

Le Conseil autorise à l'unanimité le versement d'une avance de subvention à la Caisse des écoles et au Comité des fêtes avant le vote du budget primitif 2010.

Délibération 2009-77 : Demande de garantie d'emprunt de la société *France Habitation* (rapporteur : M. le Maire).

Vu la demande formulée par la société *France Habitation* à la commune, le 21 septembre 2009, de se porter caution pour deux emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et des consignations pour des travaux sur des immeubles de la résidence de l'Île-de-France.

Vu l'avis favorable de la commission finances, qui s'est réunie le 17 novembre 2009,

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder sa garantie au remboursement de deux emprunts d'un montant total de 903 778 € (un éco prêt de 610 500 € et un prêt amélioration de 293 278 €) que la société *France Habitation* se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 33 logements.

En échange de cette garantie, *France Habitation* s'engage à réserver 20% des logements à la commune, soit 7 logements.

Délibération 2009-78 : Création d'un tarif pour les photocopies (rapporteur : Jacques Pruvost).

La commission des finances qui s'est réunie le 17 novembre 2009 a émis un avis favorable à la majorité.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la création d'un tarif pour les usagers désirant faire des photocopies à la mairie, fixé à 0,30 € qui entrera en vigueur au 1^{er} décembre 2009.

Délibération 2009-79 : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

- prendre acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2011.

Délibération 2009-80 : Adhésion à la mutuelle générale des salariés (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à signer le contrat d'adhésion avec la Mutuelle générale des salariés afin d'offrir un deuxième choix de mutuelle aux agents.

Délibération 2009-81 : Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2008 (rapporteur : Éric Richard).

Le Conseil prend acte du contenu du rapport pour l'exercice 2008 qui sera mis à la disposition du public selon les règles prévues à l'article L. 1411-13 du Code général des collectivités territoriales.

Délibération 2009-82 : Adoption du règlement du cimetière (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil adopte à l'unanimité le nouveau règlement du cimetière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Délibération 2009-83 : Convention avec la maison de retraite du Val d'Ysieux pour le prêt d'un véhicule les 19 et 20 décembre 2009 (rapporteur : Marie-Claude Fontanier).

Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à signer une convention avec la maison de retraite pour le prêt d'un véhicule.

Délibération 2009-84 : Création tarif demi journée sans repas au centre de loisirs (rapporteur : Anne-Marie Paisant).

Afin de faciliter l'accès au centre de loisirs, le maire propose de créer un tarif demi journée sans repas. Ce nouveau tarif se détaille de la manière suivante : 1 enfant : 3,90 € 2 enfants : 7,00 € 3 enfants : 9,50 €

La commission Affaires scolaires, périscolaires et petite enfance, qui s'est réunie le 19 novembre 2009, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la création de ce nouveau tarif qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

Délibération 2009-85 : Création d'un tarif d'accueil d'urgence à la crèche « Arche de Noé » (rapporteur : Anne-Marie Paisant).

Afin de pouvoir réaliser un accueil d'urgence pour les parents qui se trouvent momentanément sans moyen de garde, le maire propose de créer un tarif spécifique fixé à 2,00 € de l'heure.

La commission Affaires scolaires, périscolaires et petite enfance qui s'est réunie le 19 novembre 2009 a émis un avis favorable à l'unanimité

Le Conseil autorise à l'unanimité la création de ce nouveau tarif à compter du 1^{er} décembre 2009.

Délibération 2009-86 : Avenant n° 1 au contrat Enfance Jeunesse (rapporteur : Anne Marie Paisant).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, à signer cet avenant avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2009-87 : Réalisation d'un circuit d'interprétation du patrimoine (rapporteur : M. le Maire).

M. le Maire présente au Conseil le projet de circuit d'interprétation du patrimoine de la commune, développé conjointement par l'Office de tourisme de Luzarches et de ses environs, la commune et le Parc naturel régional Oise-Pays de France. Il se composerait d'une boucle reliant l'Office de tourisme, St-Côme, la halle, le château de la Motte, l'église et l'Hôtel de ville, ponctuée de dix panneaux et pupitres et d'un balisage. Trois panneaux sont également prévus à Hérivaux, Thimécourt et Gascourt.

M. le Maire rappelle que le Conseil a déjà réservé 6 000 euros pour ce projet au budget primitif 2009 et que cette opération sera financée à hauteur de 70% par le PNR.

En conséquence, le Conseil décide à l'unanimité de :

- valider le projet;
- solliciter l'aide du PNR à hauteur de 70% du montant total du projet;
- s'engager à verser les 30% restant du montant total sur ses fonds propres;
- d'inscrire ce projet et les montants afférents au budget 2010.

Délibération 2009-88 : Convention financière avec le syndicat intercommunal pour la construction du lycée de Luzarches pour la réalisation de la clôture du stade (rapporteur : M. le Maire).

Dans le cadre de la réalisation de la clôture d'enceinte du stade, il est proposé que la commune assure la gestion de cette opération qui sera financée selon la clé de répartition suivante : commune : 31%, syndicat intercommunal pour la construction du lycée de Luzarches : 69%

Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention financière.

Délibération 2009-89 : Convention avec la CAF Val d'Oise pour la création d'un point conseil petite enfance (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, le Conseil général et la commune de Chaumontel pour la création d'un point conseil petite enfance, et à signer la convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise.

Délibération 2009-90 : Extension de la Mairie – Acquisition de l'appartement de Mme Habbas (rapporteur : M. le Maire).

Afin de pourvoir aux besoins de la commune en nouveaux locaux pour y loger ses services, le maire propose d'acquérir un ensemble immobilier cadastré AC 143 représentant un appartement de 70 m², sis 4, rue du Cerf, 2^e étage, appartenant à Mme Habbas .

Le prix d'acquisition est de 207 900 € auxquels s'ajoute une estimation de 3 108 € de frais de notaire. L'ensemble est conforme à l'avis de l'inspecteur des Domaines en date du 25 août 2009.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, cette acquisition, autorise le maire à signer les pièces afférentes à cette opération, impute la dépense sur le budget 2010, compte 21311.

QUESTIONS ÉCRITES

Groupe d'opposition « Luzarches, un autre regard »

Question 1 : M. le Maire, le besoin de personnel se fait cruellement sentir pour l'encadrement des primaires à la cantine et à l'étude, dans des conditions satisfaisantes d'accueil et de sécurité. Ainsi, actuellement quatre-vingts enfants fréquentent régulièrement l'étude, surveillés par trois adultes.

M. le Maire, alors que nous sommes aujourd'hui fin novembre, quelles démarches concrètes avez-vous entreprises pour renforcer cet encadrement ?

Réponse de M. le Maire

Nous sommes à la recherche depuis le mois de septembre de deux personnes pour assurer l'encadrement des études et de la cantine soit un contrat de 12 heures par semaine en période scolaire. Pour le moment nous n'avons trouvé aucune personne qui accepterait ces postes.

Il est à noter qu'aucun professeur d'école n'a accepté jusqu'à présent, de faire les études et qu'aucun étudiant ne s'est manifesté.

M. le Maire propose de rediscuter de ce sujet lors d'une commission enfance jeunesse spécialement réunie à cet effet.

Question 2 :

M. le Maire, dans le domaine des Bruyères nous souhaiterions savoir pourquoi dix nouveaux lots sont proposés à la vente par la société Flint immobilier ?

Réponse de M. le Maire

Le précédent projet immobilier ne se vendant pas, j'ai accepté la modification du permis de construire.